



Groupe Mediawan
Siège social : 16 rue Oberkampf
75011 Paris

Comptes consolidés
Période du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017

Information financière semestrielle résumée au 30 juin 2017

Les états financiers qui suivent ont été arrêtés par le Directoire du 25 septembre 2017 et ont fait l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux comptes.

Sommaire

I.	Rapport d'activité semestrielle	5
1.	Faits marquants de la période	5
2.	Principaux risques et incertitudes sur le second semestre.....	6
3.	Transactions avec les parties liées	7
II.	Comptes consolidés semestriels.....	9
1.	Bilan Consolidé au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016.....	9
2.	Compte de résultat consolidé – périodes du 1 ^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017 et du 1 ^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016	10
3.	Etat du résultat global - périodes du 1 ^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017 et du 1 ^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016.....	11
4.	Variations des capitaux propres consolidés du groupe - périodes du 1 ^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017 et du 1 ^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016	12
5.	Tableau de flux de trésorerie consolidé - périodes du 1 ^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017 et du 1 ^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016.....	13
III.	Notes annexes aux comptes consolidés.....	14
1.	Présentation du groupe et faits marquants de la période	14
1.1.	Présentation du groupe	14
1.2.	Faits marquants de la période.....	14
1.3.	Saisonnalité de la période.....	15
2.	Référentiel comptable	16
2.1.	Principes généraux	16
2.2.	Applications de nouvelles normes et interprétations	16
2.3.	Méthodes de consolidation.....	17
2.3.1.	Périmètre et méthodes de consolidation	17
2.3.2.	Opérations intragroupes.....	18
2.3.3.	Conversion des comptes et transactions exprimées en devises.....	18
2.4.	Règles et méthodes d'évaluation	18
2.4.1.	Chiffre d'affaires, coût des ventes, autres produits et charges	18
2.4.2.	Créances clients et dépréciations.....	19
2.4.3.	Ecart d'acquisition.....	19
2.4.4.	Production et catalogue de droits audiovisuels - Amortissements et provisions	19
2.4.5.	Immobilisations corporelles et logiciels.....	20
2.4.6.	Droits d'auteurs	20
2.4.7.	Subventions	20
2.4.8.	Actifs et passifs financiers.....	21
2.4.9.	Retraites et indemnités de départ à la retraite	21
2.4.10.	Impôts courants et différés	22
2.4.11.	Crédits d'impôt audiovisuels.....	22
2.4.12.	Résultat par action.....	22
2.4.13.	Reclassements	22
2.4.14.	Suivi de la valeur de l'écart d'acquisition, des droits audiovisuels, droits de diffusion et autres	22
2.4.15.	Incertitudes résultant de l'utilisation d'estimations	23

3.	Notes sur le bilan consolidé	24
3.1.	Ecart d'acquisition et immobilisations incorporelles	24
3.1.1.	Ecart d'acquisition.....	24
3.1.2.	Immobilisations incorporelles.....	24
3.2.	Immobilisations corporelles	25
3.3.	Autres actifs financiers courants et non courants	25
3.4.	Créances clients nettes.....	25
3.5.	Autres créances	26
3.6.	Impôts différés.....	26
3.7.	Trésorerie et équivalent de trésorerie.....	27
3.8.	Capitaux propres	27
3.8.1.	Composition et Evolution du capital social	27
3.8.2.	Dividendes	28
3.8.3.	Attribution d'actions gratuites (si applicable).....	28
3.9.	Emprunts et dettes financières.....	28
3.10.	Provisions courantes et non courantes	29
3.11.	Fournisseurs et dettes d'exploitation.....	30
3.12.	Autres dettes et charges à payer.....	30
3.13.	Produits constatés d'avance.....	30
4.	Notes sur le compte de résultat consolidé	31
4.1.	Information sectorielle : ventilation du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation consolidé ...	31
4.2.	Autres produits et charges opérationnels	32
4.3.	Résultat financier.....	32
4.4.	Impôts	32
4.5.	Résultat par action.....	33
5.	Périmètre de consolidation.....	34
5.1.	Liste des filiales consolidés au 30 juin 2017	34
5.2.	Acquisitions et cessions.....	34
5.3.	Informations financières pro forma	36
6.	Informations relatives à la gestion des risques financiers.....	37
6.1.	Risque de taux d'intérêt.....	37
6.2.	Autres risques.....	37
7.	Transactions avec les parties liées	38
7.1.	Avantages aux dirigeants.....	38
7.2.	Relation avec les parties liées.....	38
8.	Engagements hors bilan au 30 Juin 2017.....	39
8.1.	Engagements donnés.....	39
8.2.	Engagements reçus.....	40
9.	Evènements post-clôture.....	40
IV.	Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2017	42
V.	Attestation du responsable du rapport financier semestriel.....	42

I. RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIELLE

1. FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

Le 30 janvier 2017, Mediawan a annoncé la signature d'une promesse afférente au projet d'acquisition de Groupe AB en tant que Rapprochement d'Entreprises (tel que ce terme est défini dans les statuts de Mediawan).

Le 13 mars 2017, le Rapprochement d'Entreprises précité a été préalablement approuvé par l'assemblée spéciale des actionnaires de Mediawan titulaires d'actions B.

Mediawan a par ailleurs obtenu toutes les autorisations requises au titre des conditions suspensives visées dans la promesse susvisée, en ce compris l'achèvement du processus d'information et de consultation des instances représentatives du personnel de Groupe AB et l'obtention des autorisations réglementaires requises du gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg. Le Rapprochement d'Entreprises a été réalisé le 31 mars 2017, Mediawan devenant ainsi le premier SPAC ayant abouti en France.

Groupe AB est devenue une filiale détenue indirectement à 100% par Mediawan à la suite de cette acquisition qui constitue une première étape dans la création d'une plateforme indépendante de contenus premium en Europe.

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Le prix du Rapprochement d'Entreprises avec Groupe AB s'élève à 280,0 millions d'euros, dont 274,4 millions d'euros payés le 31 mars 2017 et 5,6 millions d'euros correspondant à un ajustement de prix déterminé post closing sur la base des comptes consolidés de Groupe AB au 31 mars 2017. Un montant de 12,9 millions d'euros a été placé sous un compte de séquestre le temps que le montant de l'ajustement de prix soit définitivement arrêté.

Le Rapprochement d'Entreprises a été financé à hauteur de 130,0 millions d'euros par un emprunt bancaire et le solde par fonds propres suite au déblocage du montant de 250,0 millions d'euros du compte bancaire régi par le contrat de séquestre conclu par Mediawan le 21 avril 2016.

Les titres de Groupe AB ont été achetés par Wannabe, une société nouvellement créée en 2017 pour les besoins de l'acquisition. Cette société est contrôlée à 100% par Mediawan.

Les frais liés à cette opération ont été comptabilisés sur 2017 par le Groupe pour :

- Commission d'arrangement au titre du financement bancaire et honoraires des conseils des emprunteurs (en charges à étaler sur la durée de l'emprunt) : 4 244 milliers d'euros
- Honoraires des conseils (en charges) : 7 921 milliers d'euros.

PRESENTATION DU GROUPE AB

Fondé en 1977, Groupe AB est un éditeur, producteur et distributeur indépendant de contenus audiovisuels en Europe francophone. Le groupe est principalement impliqué dans la production et la distribution de séries TV, téléfilms, dessins-animés et documentaires ainsi que dans l'édition de chaînes TV et de services digitaux associés.

Groupe AB édite un portefeuille de 19 chaînes de télévision et des services digitaux associés centrés sur des marques et des thématiques fortes, tels que RTL9, AB3 (3ème chaîne belge en clair), Science & Vie TV, Action, AB Moteurs, Trek, Mangas, etc. Les chaînes et services digitaux associés sont diffusés par satellite et repris sur les services des principaux opérateurs satellite, câble et ADSL français, et sont également largement distribués en Europe francophone et en Afrique.

Groupe AB est un des gestionnaires de contenus les plus importants et les plus diversifiés en France avec environ 12 000 heures de programmes en catalogue. Le groupe produit des programmes de fiction prime-time à succès, d'animation et des documentaires (environ 80 heures par an) et distribue également en France et à l'étranger les films et séries des plus prestigieux producteurs français et internationaux.

Groupe AB a généré en 2016 un chiffre d'affaires de 167,1 millions d'euros, provenant pour 114,3 millions d'euros de l'activité Edition Chaînes & Digital, et pour 52,7 millions d'euros de l'activité Production et Distribution.

Au 31 décembre 2016, Groupe AB employait 298 personnes de façon permanente et environ 370 personnes en équivalent temps plein.

AUGMENTATION DE POURCENTAGE D'INTERETS DANS LES SOCIETES RTL9

Consécutivement au changement de contrôle de Groupe AB, CLT-UFA a notifié à Groupe AB, le 28 juin 2017, l'exercice irrévocable de son droit de sortie conjointe sur la totalité de ses titres, soit 35 % des sociétés RTL9 SA, RTL9 SA et Cie SECS et RTL Shopping SA et Cie SECS. Au 30 juin 2017, cet engagement de rachat est présenté en dette financière venant diminuer d'autant les capitaux propres consolidés pour un montant net de 279 milliers d'euros, correspondant à la différence entre la quote-part de capitaux propres minoritaires acquis et le prix payé (cf. variation des capitaux propres consolidés du Groupe : Mouvements de périmètre). La cession s'est opérée effectivement le 11 juillet 2017, le Groupe détenant désormais 100 % des titres de ces sociétés.

RENFORCEMENT DE LA STRUCTURE MANAGERIALE

Pour répondre aux objectifs ambitieux de développement du groupe, Mediawan a renforcé sa structure managériale avec le recrutement de Guillaume Izabel au poste de directeur financier, de Maxime Guichot-Perere au poste de directeur financier adjoint et de Charlotte Margueritte au poste de responsable juridique.

Par ailleurs, Orla Noonan (directrice générale de Groupe AB) a été nommée membre du Comité stratégique de Mediawan.

REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL

Mediawan a procédé le 2 mai 2017, dans les conditions prévues à l'article 11.4 de ses statuts, à un rachat limité, en référence à l'avis de rachat publié le 12 avril 2017 au greffe du Tribunal de commerce de Paris, de 2 848 135 actions de préférence de catégorie B.

Le Directoire, conformément aux dispositions de l'article L. 228-12-1 du Code de commerce et aux stipulations des statuts de la Société, a décidé d'annuler l'intégralité des 2 848 135 Actions B ainsi rachetées.

Par voie de conséquence, le nouveau capital social, d'un montant nominal de 284 326,80 euros, se trouve dorénavant exclusivement composé de 28 432 680 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune et admises aux négociations sur le compartiment professionnel du marché réglementé d'Euronext Paris sous le code mnémonique MDW (code ISIN : FR0013247137).

2. PRESENTATION DES INFORMATIONS FINANCIERES

Mediawan a réalisé sur le premier semestre un chiffre d'affaires de 38,6 millions d'euros, et de 86,8 millions d'euros sur une base pro forma (si l'acquisition de Groupe AB avait été effective au 1^{er} janvier 2017).

- Le chiffre d'affaires pro forma de l'activité Chaînes & Digital ressort à 54,2 millions d'euros, en légère progression par rapport aux 53,4 millions d'euros de la même période de 2016, tirée par l'augmentation des revenus de redevances et le dynamisme du marché publicitaire notamment en France – en partie compensées par la baisse des refacturations de coûts de transport et services techniques.
- L'activité Production & Distribution enregistre une hausse de +6,2% de son chiffre d'affaires pro forma à 32,6 millions d'euros du fait de la hausse des ventes de distribution sur le premier semestre 2017 et de la livraison de plusieurs programmes audiovisuelles sur la période.

Le groupe a dégagé sur le premier semestre résultat opérationnel courant de 9,0 millions d'euros, et de 19,6 millions d'euros sur une base pro forma.

Le résultat net part du groupe fait ressortir une perte de -1,2 millions d'euros, du fait notamment de charges exceptionnelles à hauteur de 7,9 millions d'euros et correspondant aux frais liés à l'acquisition de Groupe AB.

Le bilan de Mediawan au 30 juin 2017 fait ressortir des capitaux propres de 214,2 millions d'euros. Le Groupe dispose au 30 juin 2017 d'une trésorerie consolidée de 104,0 millions d'euros, et une dette financière de 137,2 millions d'euros correspondant principalement au crédit bancaire de 130,0 millions d'euros (amortissable sur 5 ans) souscrit pour l'acquisition de Groupe AB.

3. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES SUR LE SECOND SEMESTRE

Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée sont les risques présentés dans la seconde partie de la section intitulée "Risk Factors" du Prospectus, ainsi que ceux identifiés aux sections 2.3.1 à 2.3.7 du rapport de gestion du Directoire sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et disponibles sur le site internet de la société www.mediawan.com.

Les facteurs de risques principaux identifiés par Mediawan et le groupe Mediawan et qui y sont décrits sont les suivants :

- Risques liés à la dépendance vis-à-vis du marché publicitaire
- Risques liés à la dépendance vis-à-vis des opérateurs de télévision payante
- Risques liés à la transformation du paysage audiovisuel français
- Risques liés aux délais de production et dépassement de budget des fictions télévisuelles, programmes documentaires et séries d'animation
- Risques liés à la capacité du Groupe Mediawan d'acquies et de financer des programmes et des contenus télévisuels
- Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés
- Risques financiers

Aucun événement survenu depuis le 1er janvier 2017, hors éléments déjà mentionnés dans la partie 1 ci-dessus, ne modifie la description des principaux risques et incertitudes telle qu'effectuée dans le Prospectus et le rapport de gestion du Directoire sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

La Société rappelle que les risques et incertitudes présentés dans la section susvisée du Prospectus ainsi qu'aux sections 2.3.1 à 2.3.7 du rapport de gestion du Directoire sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ne sont pas les seuls auxquels la Société et le groupe Mediawan devront faire face. D'autres risques et incertitudes dont la Société n'a pas actuellement connaissance ou qu'elle ne considère pas comme étant, à la date du présent rapport, significatifs pourraient également avoir un effet défavorable significatif sur les activités de la Société et plus généralement le groupe Mediawan, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

4. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Il n'existe pas de transactions avec les parties liées autres que celles décrites en note 7 de l'annexe aux comptes consolidés résumés semestriels du présent rapport.

Au cours du premier semestre 2017, les conventions suivantes relevant de l'article L. 225-86 du Code de commerce ont été conclues en particulier dans le cadre de l'acquisition de la société Groupe AB intervenue le 31 mars 2017, par l'intermédiaire de sa filiale Wannabe :

- convention de crédit intra-groupe conclue entre la Société et Wannabe en date du 31 mars 2017, d'un montant de 146.239.073 euros entre la Société, en qualité de prêteur, et Wannabe, en qualité d'emprunteur,
- convention de crédit intra-groupe conclue entre la Société et TOPCO 2 en date du 31 mars 2017, d'un montant de 7.859.002 euros entre la Société, en qualité de prêteur, et TOPCO 2, en qualité d'emprunteur,

- convention de subordination conclue entre la Société, BNP Paribas, Crédit Industriel et Commercial, Société Générale en qualité de prêteurs et Wannabe en qualité d'emprunteur en date du 31 mars 2017.

Ces conventions, dont la procédure d'autorisation préalable par votre Conseil de surveillance n'avait pas été suivie préalablement à leur signature, ont été ratifiées par l'assemblée générale mixte en date du 29 juin 2017.

5. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Le 11 juillet 2017, Mediawan, par le biais de sa filiale Groupe AB, a finalisé le rachat des 35% d'intérêts minoritaires dans la chaîne RTL9.

Le 20 juillet 2017, Mediawan, par le biais de sa filiale Groupe AB, a finalisé le rachat de 80% des titres des sociétés CC&C et Editions du Lagon, spécialisées dans la production audiovisuelle de documentaires historiques.

Le 14 septembre 2017, Wannabe a signé avec les cédants de Groupe AB au titre de l'ajustement de prix post-closing, l'accord de prix définitif pour un total de 280,0 millions d'euros.

II. COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS

1. BILAN CONSOLIDE AU 30 JUIN 2017 ET AU 31 DECEMBRE 2016

En milliers d'euros	Notes	30-juin-17	31-déc-16
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	3.1	69 238	43
Ecart d'acquisition	3.1	190 276	-
Immobilisations corporelles	3.2	12 229	-
Autres actifs financiers	3.3	1 818	-
Impôts différés	3.6	1 357	-
Actifs non-courants		274 918	43
Stocks et en-cours		1 457	-
Créances clients	3.4	51 130	-
Autres créances	3.5	10 834	685
VMP et autres placements	3.7	56	-
Disponibilités	3.7	103 945	250 664
Actifs courants		167 421	251 349
Total Actif		442 339	251 392
PASSIF			
Capital	4.	284	313
Primes liées au capital	4.	216 181	244 634
Actions propres	4.	(172)	-
Autres réserves	4.	(279)	-
Résultats accumulés	4.	(1 860)	(661)
Capitaux propres, part du groupe		214 154	244 285
Intérêts minoritaires		(0)	-
Total Capitaux Propres		214 154	244 285
Emprunts et dettes financières	3.9	110 441	-
Engagements envers le personnel	3.10	2 770	-
Impôts différés	3.6	5 880	0
Passifs non courants		119 091	0
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	3.9	26 797	-
Provisions (part à moins d'un an)	3.10	2 483	-
Fournisseurs et dettes d'exploitation	3.11	46 730	7 087
Autres dettes et charges à payer	3.12	31 540	19
Produits constatés d'avance		668	-
Dettes d'impôt		874	-
Passifs courants		109 093	7 106
Total Passif		442 339	251 392

2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE – PERIODES DU 1^{ER} JANVIER 2017 AU 30 JUIN 2017 ET DU 1^{ER} JANVIER 2016 AU 30 JUIN 2016

En milliers d'euros	Notes	30-juin-17	30-juin-16
Chiffre d'affaires	4.1	38 597	-
Coût des ventes	4.1	(22 030)	-
Marge brute	4.1	16 567	-
Frais commerciaux, frais généraux et administratifs	4.1	(7 525)	-
Résultat opérationnel des activités courantes		9 042	-
Autres produits et charges opérationnels	4.2	(6 171)	(213)
Résultat opérationnel		2 872	(213)
Coût de l'endettement financier net	4.3	(1 312)	-
Autres produits et charges financiers	4.3	(49)	(2)
Résultat financier		(1 361)	(2)
Résultat avant impôt		1 510	(215)
Impôts sur les bénéfices	4.4	(2 400)	0,0
Résultat après impôt		(890)	(215)
Résultat net total		(890)	(215)
Part du groupe		(1 199)	(215)
Part des minoritaires		309	-
<i>Résultat par action</i>	4.5	<i>(0,040)</i>	<i>(0,015)</i>
<i>Résultat dilué par action</i>	4.5	<i>(0,040)</i>	<i>(0,015)</i>

3. ETAT DU RESULTAT GLOBAL - PERIODES DU 1^{ER} JANVIER 2017 AU 30 JUIN 2017 ET DU 1^{ER} JANVIER 2016 AU 30 JUIN 2016

En milliers d'euros	30-juin-17	30-juin-16
Résultat net total	(890)	(215)
Eléments du résultat global non recyclables	-	-
Eléments du résultat global recyclables	-	-
Réserves de conversion groupe	-	-
Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en résultat global	(890)	(215)
- <i>Part du Groupe</i>	<i>(1 199)</i>	<i>(215)</i>
- <i>Intérêts minoritaires</i>	<i>309</i>	-

4. VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES DU GROUPE - PERIODES DU 1^{ER} JANVIER 2017 AU 30 JUIN 2017 ET DU 1^{ER} JANVIER 2016 AU 30 JUIN 2016

En milliers d'euros	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Autres réserves	Résultats accumulés	Total Capitaux propres part du groupe	Intérêts minor.	Total Capitaux propres
Au 1er janvier 2017	313	244 634	-	-	(661)	244 285	-	244 285
Résultat de la période	-	-	-	-	(1 199)	(1 199)	309	(890)
Total des pertes et profits de la période	-	-	-	-	(1 199)	(1 199)	309	(890)
Diminution de capital ⁽²⁾	(28)	(28 453)	-	-	-	(28 481)	-	(28 481)
Mvts sur actions propres	-	-	(172)	-	-	(172)	-	(172)
Mouvements de périmètre ⁽¹⁾	-	-	-	(279)	-	(279)	(309)	(588)
Au 30 juin 2017	284	216 181	(172)	(279)	(1 860)	214 154	(0)	214 154
Au 1er janvier 2016	39	-	-	-	(26)	13	-	13
Résultat de la période	-	-	-	-	(215)	(215)	-	(215)
Total des pertes et profits de la période	-	-	-	-	(215)	(215)	-	(215)
Augmentation de capital	274	250 997	-	-	-	251 271	-	251 271
Mvts sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements de périmètre ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 30 juin 2016	313	250 997	-	-	(241)	251 069	-	251 069
Au 1er juillet 2016	313	250 997	-	-	(241)	251 069	-	251 069
Résultat de la période	-	-	-	-	(420)	(420)	-	(420)
Total des pertes et profits de la période	-	-	-	-	(420)	(420)	-	(420)
Diminution de capital ⁽³⁾	-	(6 363)	-	-	-	(6 363)	-	(6 363)
Mvts sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements de périmètre ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2016	313	244 634	-	-	(661)	244 285	-	244 285

(1) : impact du rachats des actions du groupe RTL9 - cf. II - 1.2 "Faits marquants de la période - Augmentation du pourcentage d'intérêts dans les sociétés du groupe RTL9"

(2) : réduction de capital consécutive au Rapprochement d'Entreprises - cf. II - 3.8 - "Capitaux propres - Evolution du capital"

(3) : imputation de frais liés à l'opération d'augmentation de capital sur la prime d'émission

5. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE - PERIODES DU 1^{ER} JANVIER 2017 AU 30 JUIN 2017 ET DU 1^{ER} JANVIER 2016 AU 30 JUIN 2016

En milliers d'euros	Notes	30-juin-17	30-juin-16
Résultat net total consolidé		(890)	(215)
Ajustements		-	-
Elim. des amortissements et provisions		12 240	-
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution		1	-
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		11 351	(215)
Elim. de la charge (produit) d'impôt	4.4	2 400	-
Elim. du coût de l'endettement financier net	4.3	1 312	2
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		15 063	(213)
Incidence de la variation des stocks		703	-
Incidence de la variation des créances clients		238	-
Incidence de la variation des dettes fournisseurs		(14 872)	26
Impôts payés		(8 413)	-
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(7 280)	(187)
Incidence des variations de périmètre	5.2	(229 772)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	3.1/3.2/3.11	(7 533)	-
Acquisition d'actifs financiers		(2)	-
Variation des prêts et avances consentis		296	-
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		3	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(237 008)	-
Augmentation / (réduction) de capital	3.8	(28 481)	251 271
Cession (acquisition) nette d'actions propres	4.	(172)	-
Emission d'emprunts	3.9	125 812	6
Remboursement d'emprunts	3.9	-	-
Intérêts financiers nets versés	4.3 / 3.9	(478)	(2)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		96 681	251 275
Variation de la trésorerie		(147 607)	251 088
Trésorerie nette d'ouverture	3.7	250 664	39
Trésorerie nette de clôture	3.7	103 057	251 127

III. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

1. PRESENTATION DU GROUPE ET FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

1.1. PRESENTATION DU GROUPE

Mediawan SA (ci-après le « Groupe » ou « Mediawan ») est une société anonyme immatriculée en France et cotée sur le compartiment professionnel d'Euronext Paris sous le symbole « MDW ».

Mediawan a été constituée en décembre 2015 sous la forme d'un véhicule d'acquisition (dit « SPAC »), dans le but d'acquérir une ou plusieurs sociétés cibles dans le domaine des médias traditionnels et digitaux ou dans le secteur du divertissement en Europe. La société a été fondée par Pierre-Antoine Capton, Xavier Niel et Matthieu Pigasse, puis a levé 250,0 millions d'euros en avril 2016 à l'occasion de son introduction sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. Le 31 mars 2017, Mediawan a réalisé l'acquisition de Groupe AB (le « Rapprochement d'Entreprises »), devenant ainsi une société présente dans le secteur des contenus et des médias audiovisuels premiums.

Mediawan a été constituée sous la forme d'une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. Son identification SIREN est le n° 815 286 398. Le capital social de la Société est composé de 28 432 680 actions au 30 juin 2017 pour un total de 284 326,80 euros. Le siège social de la Société est sis au 16 rue Oberkampf, 75011 Paris, France.

L'exercice social a eu une durée de 12 mois, commençant le 1er janvier et se terminant le 31 décembre.

Le Directoire de la Société a arrêté ces comptes résumés au 30 juin 2017 le 25 septembre 2017.

1.2. FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

Le 30 janvier 2017, Mediawan a annoncé la signature d'une promesse afférente au projet d'acquisition de Groupe AB en tant que Rapprochement d'Entreprises (tel que ce terme est défini dans les statuts de Mediawan).

Le 13 mars 2017, le Rapprochement d'Entreprises précité a été préalablement approuvé par l'assemblée spéciale des actionnaires de Mediawan titulaires d'actions B.

Mediawan a par ailleurs obtenu toutes les autorisations requises au titre des conditions suspensives visées dans la promesse susvisée, en ce compris l'achèvement du processus d'information et de consultation des instances représentatives du personnel de Groupe AB et l'obtention des autorisations réglementaires requises du gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg. Le Rapprochement d'Entreprises a été réalisé le 31 mars 2017, Mediawan devenant ainsi le premier SPAC ayant abouti en France.

Groupe AB est devenue une filiale détenue indirectement à 100% par Mediawan à la suite de cette acquisition qui constitue une première étape dans la création d'une plateforme indépendante de contenus premiums en Europe.

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Le prix du Rapprochement d'Entreprises avec Groupe AB s'élève à 280,0 millions d'euros, dont 274,4 millions d'euros payés le 31 mars 2017 et 5,6 millions d'euros correspondant à un ajustement de prix déterminé post closing sur la base des comptes consolidés de Groupe AB au 31 mars 2017. Un montant de 12,9 millions d'euros a été placé sous un compte de séquestre le temps que le montant de l'ajustement de prix soit définitivement arrêté.

Le Rapprochement d'Entreprises a été financé à hauteur de 130,0 millions d'euros par un emprunt bancaire et le solde par fonds propres suite au déblocage du montant de 250,0 millions d'euros du compte bancaire régi par le contrat de séquestre conclu par Mediawan le 21 avril 2016.

Les titres de Groupe AB ont été achetés par Wannabe, une société nouvellement créée en 2017 pour les besoins de l'acquisition. Cette société est contrôlée à 100% par Mediawan.

Les frais liés à cette opération ont été comptabilisés sur 2017 par le Groupe pour :

- Commission d'arrangement au titre du financement bancaire et honoraires des conseils des emprunteurs (en charges à étaler sur la durée de l'emprunt) : 4 244 milliers d'euros
- Honoraires des conseils (en charges) : 7 921 milliers d'euros.

PRESENTATION DU GROUPE AB

Fondé en 1977, Groupe AB est un éditeur, producteur et distributeur indépendant de contenus audiovisuels en Europe francophone. Le groupe est principalement impliqué dans la production et la distribution de séries TV, téléfilms, dessins-animés et documentaires ainsi que dans l'édition de chaînes TV et de services digitaux associés.

Groupe AB édite un portefeuille de 19 chaînes de télévision et des services digitaux associés centrés sur des marques et des thématiques fortes, tels que RTL9, AB3 (3ème chaîne belge en clair), Science & Vie TV, Action, AB Moteurs, Trek, Mangas, etc. Les chaînes et services digitaux associés sont diffusés par satellite et repris sur les services des principaux opérateurs satellite, câble et ADSL français, et sont également largement distribués en Europe francophone et en Afrique.

Groupe AB est un des gestionnaires de contenus les plus importants et les plus diversifiés en France avec environ 12 000 heures de programmes en catalogue. Le groupe produit des programmes de fiction prime-time à succès, d'animation et des documentaires (environ 80 heures par an) et distribue également en France et à l'étranger les films et séries des plus prestigieux producteurs français et internationaux.

Groupe AB a généré en 2016 un chiffre d'affaires de 167,1 millions d'euros, provenant pour 114,3 millions d'euros de l'activité Edition Chaînes & Digital, et pour 52,7 millions d'euros de l'activité Production et Distribution.

Au 31 décembre 2016, Groupe AB employait 298 personnes de façon permanente et environ 370 personnes en équivalent temps plein.

AUGMENTATION DE POURCENTAGE D'INTERETS DANS LES SOCIETES RTL9

Consécutivement au changement de contrôle de Groupe AB, CLT-UFA a notifié à Groupe AB, le 28 juin 2017, l'exercice irrévocable de son droit de sortie conjointe sur la totalité de ses titres, soit 35 % des sociétés RTL9 SA, RTL9 SA et Cie SECS et RTL Shopping SA et Cie SECS. Au 30 juin 2017, cet engagement de rachat est présenté en dette financière venant diminuer d'autant les capitaux propres consolidés pour un montant net de 279 milliers d'euros, correspondant à la différence entre la quote-part de capitaux propres minoritaires acquis et le prix payé (cf. ci-dessus Variation des capitaux propres consolidés du Groupe: Mouvements de périmètre). La cession s'est opérée effectivement le 11 juillet 2017, le Groupe détenant désormais 100 % des titres de ces sociétés.

1.3. SAISONNALITE DE LA PERIODE

Mediawan rappelle que son chiffre d'affaires et ses résultats sont liés notamment au nombre et au calendrier de sortie des programmes audiovisuels ainsi qu'à la structure de financement de ses œuvres. Ces éléments peuvent induire des variations significatives des résultats d'une période à l'autre. Les résultats consolidés semestriels ne sont donc pas représentatifs des futurs résultats annuels, d'autant plus qu'ils tiennent compte au 30 juin 2017 de seulement trois mois d'activité du groupe AB (période du 1er avril 2017 au 30 juin 2017).

2. REFERENTIEL COMPTABLE

2.1. PRINCIPES GENERAUX

BASE DE PREPARATION DE L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE RESUMEE

Les comptes consolidés du Groupe ont été préparés en conformité avec les normes comptables internationales « IFRS » (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne, qui sont disponibles sur le site internet de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les principes comptables retenus pour la préparation de ces comptes consolidés sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des comptes annuels présentés en normes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Cependant, le premier semestre 2017 ayant été marqué par l'acquisition du Groupe AB, les comptes consolidés de Mediawan au 30 juin 2017 correspondent aux premiers comptes consolidés semestriels de la société, ce qui rend difficile la comparabilité des comptes.

Les états financiers de Mediawan ont par ailleurs fait l'objet d'un changement de présentation par rapport au 31 décembre 2016, les rubriques du compte de résultat ayant été modifiées pour une meilleure lisibilité.

Ce jeu résumé d'états financiers consolidés semestriels au 30 juin 2017 a été préparé conformément à IAS 34 – « Information financière intermédiaire » et IAS 1 – « Présentation des états financiers ».

La norme IAS 34 prévoit que, s'agissant de comptes résumés, ceux-ci n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour la préparation de comptes consolidés annuels. Ces comptes semestriels résumés doivent donc être lus en relation avec les comptes annuels présentés conformément au référentiel IFRS au 31 décembre 2016.

2.2. APPLICATIONS DE NOUVELLES NORMES ET INTERPRETATIONS

NORMES, AMENDEMENTS DE NORMES ET INTERPRETATIONS APPLICABLES PAR ANTICIPATION EN 2017

- **IFRS 9 « Instruments financiers » (version finale) et amendements à IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39 applicable par anticipation en 2016 et obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018.** La version finale de la norme IFRS 9 regroupe les 3 phases qui ont constitué le projet : classification et évaluation, dépréciation et la comptabilité de couverture. Les améliorations apportées par IFRS 9 incluent :
 - ✓ une approche logique et unique pour la classification et l'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels ;
 - ✓ un modèle unique de dépréciation, prospectif, fondé sur les « pertes attendues » ;
 - ✓ une approche sensiblement réformée de la comptabilité de couverture.

Les informations en annexe sont aussi renforcées. L'objectif global est d'améliorer l'information des investisseurs.

- **IFRS 15, Amendements applicables par anticipation et obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2018 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ».** Le principe de cette nouvelle norme est de comptabiliser le produit pour décrire le transfert de biens ou de services à un client, et ce pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services. Cette nouvelle norme se traduira également par une amélioration des informations à fournir en annexe, elle fournira un guide d'application pour les transactions qui n'étaient pas complètement traitées précédemment (par exemple, les produits de

services et les modifications de contrat) et améliorera les dispositions d'application pour les contrats à éléments multiples.

Le Groupe n'applique pas de façon anticipée ces normes et amendements, et leur impact est en cours d'analyse. Concernant plus particulièrement les amendements relatifs à IFRS 15, l'impact attendu est relativement faible compte tenu de la structure des offres commerciales du Groupe et des méthodes de comptabilisation appliquées.

NOUVELLES NORMES, AMENDEMENTS DE NORMES ET INTERPRETATIONS NON APPLICABLES AU 30 JUIN 2017 (NON ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPEENNE)

- **Améliorations annuelles (2014-2016) des IFRS** - 3 normes sont amendées :
 - ✓ IFRS 1 « Première adoption des normes IFRS » : suppression des exemptions à court terme pour les nouveaux adoptants ;
 - ✓ IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » : clarification du champ d'application des dispositions relatives aux informations à fournir ;
 - ✓ IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » : évaluation des investissements à la juste valeur par le biais du résultat net par investissement.
- **Amendements à IAS 7 « Etats des flux de trésorerie ».**
- **Amendement à IAS 12 « Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes ».**
- **Amendements à IFRS 10 et à IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise ». Report de la date d'entrée en vigueur des amendements à IFRS 10 et à IAS 28.**
- **Amendements à IAS 40 « Transferts des immeubles de placement » applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.**
- **Amendement à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.**
- **Amendements « Clarifications d'IFRS 15 ».**
- **IFRS 16 « Contrats de location » applicable à compter du 1^{er} janvier 2019.**

L'impact éventuel de l'application de ces textes et plus particulièrement d'IFRS 16 est en cours d'analyse au sein du Groupe.

2.3. METHODES DE CONSOLIDATION

2.3.1. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle exclusif directement ou indirectement sur l'ensemble de ses filiales. Le contrôle existe lorsque le Groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient. En pratique, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote sont généralement réputées contrôlées par le Groupe.

Toutes les sociétés du groupe clôturent leurs comptes semestriels au 30 juin.

Les comptes des sociétés consolidées sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables ci-après. La liste des filiales est présentée en note 5.1.

2.3.2. OPERATIONS INTRAGROUPES

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises consolidées sont éliminées dans les comptes consolidés.

2.3.3. CONVERSION DES COMPTES ET TRANSACTIONS EXPRIMEES EN DEVISES

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur à la date de clôture (30 juin 2017). Les différences de change sur les transactions en devises dénouées sont enregistrées dans le compte de résultat de l'exercice. Les éventuels gains ou pertes latentes sur achats à terme de devises sont traités de la même façon.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écarts de conversion dans les réserves consolidées.

2.4. REGLES ET METHODES D'EVALUATION

2.4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES, COUT DES VENTES, AUTRES PRODUITS ET CHARGES

Les recettes issues des redevances payées par les opérateurs câble, ADSL et satellite sont comptabilisées soit sur la base des déclarations d'abonnés reçues chaque mois des opérateurs, soit sur la base des redevances forfaitaires prévues contractuellement.

Les recettes provenant de la vente des espaces publicitaires des chaînes sont comptabilisées sur la base des déclarations fournies par la régie, les commissions de régie étant comptabilisées en charge.

Ces revenus publicitaires sont comptabilisés dans les produits de la période au cours de laquelle les spots publicitaires sont diffusés. Le produit d'opérations d'échanges est constaté si les biens ou services faisant l'objet d'opérations d'échanges sont de nature différente et si le produit de ces opérations peut être mesuré de manière fiable. Le produit d'opérations d'échanges est valorisé à la juste valeur des biens ou services reçus.

Le chiffre d'affaires provenant de concessions de droits de diffusion d'œuvres audiovisuelles, achetées ou produites par le Groupe, est constaté en produits dès lors que le diffuseur a accepté le matériel, et que le droit est disponible à la diffusion.

L'acceptation du diffuseur est acquise soit :

- lorsqu'elle est formalisée de façon écrite par le client ;
- à la diffusion ou selon les conditions contractuelles particulières ;
- lors du paiement des factures.

Les recettes perçues dans le cadre de l'exploitation d'œuvres audiovisuelles sont partagées entre les coproducteurs et copropriétaires des droits en fonction de leur participation dans l'œuvre. La part à reverser à ces coproducteurs ou copropriétaires est provisionnée en charges au moment où le Groupe enregistre sa quote-part de chiffre d'affaires.

Les ventes de DVD et de produits dérivés sont comptabilisées en produits, lors de la livraison.

Les revenus provenant de prestations de service sont comptabilisés en produits quand la prestation est rendue.

Le coût des ventes inclut les charges d'exploitation directement affectables aux activités de production audiovisuelle, de distribution, d'édition de chaînes et de contenus digitaux du Groupe. Pour mémoire, ce poste intègre les dotations aux amortissements des droits audiovisuels.

Les « autres produits et charges opérationnels » sont des éléments en nombre très limité, inhabituels, anormaux, peu fréquents, d'un montant significatif et dont la présentation globalisée au sein des autres éléments de l'activité serait de nature à fausser la lecture de la performance.

2.4.2. CREANCES CLIENTS ET DEPRECIATIONS

Les créances clients sont analysées individuellement. Elles font l'objet de dépréciations lorsqu'il est estimé qu'il existe un risque d'irrécouvrabilité.

2.4.3. ECART D'ACQUISITION

Le Groupe applique la méthode de l'acquisition pour comptabiliser les regroupements d'entreprises.

Le prix d'acquisition aussi appelé « contrepartie transférée » pour l'acquisition d'une filiale est la somme des justes valeurs des actifs transférés et des passifs assumés par l'acquéreur à la date d'acquisition et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur. Le prix d'acquisition comprend les compléments éventuels du prix évalués et comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les coûts directs liés à l'acquisition sont enregistrés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Lors de chaque regroupement d'entreprises, le Groupe peut opter pour une comptabilisation de la fraction d'intérêts non acquise :

- soit à sa juste valeur à la date d'acquisition avec, en conséquence, la comptabilisation d'un écart d'acquisition sur cette fraction non acquise (méthode dite du « goodwill » complet) ;
- soit sur la base de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'acquise évalué à la juste valeur, ce qui conduit à ne reconnaître que l'écart d'acquisition attribuable aux propriétaires de la maison mère (méthode dite du « goodwill » partiel, méthode privilégiée par le Groupe).

Tout surplus du prix d'acquisition par rapport à la quote-part de l'acquéreur dans les justes valeurs des actifs et passifs acquis est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

L'évaluation initiale du prix d'acquisition et des justes valeurs des actifs acquis et passifs assumés est finalisée dans les douze mois suivant la date de l'acquisition et tout ajustement est comptabilisé sous forme de correction rétroactive de l'écart d'acquisition. Au-delà de cette période de douze mois, tout ajustement est enregistré directement au compte de résultat.

Les compléments de prix sont enregistrés initialement à leur juste valeur et les variations de valeur ultérieures intervenant au-delà de la période de douze mois suivant l'acquisition sont systématiquement comptabilisées en contrepartie du résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, à la date de clôture, ou plus fréquemment s'il existe un indice de perte de valeur.

2.4.4. PRODUCTION ET CATALOGUE DE DROITS AUDIOVISUELS - AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les productions audiovisuelles sont immobilisées à leurs coûts de production, à l'exclusion des frais financiers et de commercialisation. Les parts des coproducteurs, ainsi que les subventions allouées par le Centre National de la Cinématographie viennent en déduction de la valeur brute immobilisée.

Le catalogue de droits audiovisuels, résultant de l'acquisition de droits de diffusion produits par les tiers, est immobilisé à la date d'ouverture des droits, à son coût d'acquisition, auquel il est rajouté les éventuels coûts de doublage. Les à-valoir et minima garantis sont également immobilisés.

L'amortissement est déterminé par catégorie de programmes sur la base du chiffre d'affaires réalisé par rapport aux recettes réalisées et prévisionnelles.

Ces catégories de programmes sont déterminées en fonction de la stratégie du Groupe en matière d'acquisition et de production de programmes et reflètent le fonctionnement du marché de commercialisation des droits.

Une catégorie de programmes correspond en général soit à :

- Un groupe de programmes achetés ensemble et/ou du même producteur,
- Un groupe de programmes appartenant au même genre (déterminé en fonction de l'origine de l'œuvre, type de programmes, etc...). Ces groupes de programmes, souvent acquis ou produits au fil du temps, résultent d'une décision commerciale de constituer un volume suffisant pour une commercialisation optimale, et
- Un programme ou une série identifié comme « phare » au moment de son acquisition ou production et destiné à être commercialisé de manière autonome.

Les droits acquis destinés à la diffusion sur les chaînes du Groupe, sont immobilisés et amortis à la diffusion et sur une durée maximale égale à celle acquise.

2.4.5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET LOGICIELS

Les immobilisations corporelles et les logiciels sont enregistrés à leur coût historique d'acquisition, frais d'acquisition inclus, et sont amortis en fonction de la durée prévue d'utilisation du bien, à savoir :

Nature d'immobilisations	Durée	Mode
Constructions et agencements	10 à 25 ans	Linéaire
Matériel technique de production	4 à 10 ans	Linéaire
Logiciels	1 an	Linéaire
Autres matériels	5 ans	Linéaire

Les frais de maintenance et d'entretien sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Lorsque des circonstances ou événements indiquent qu'une immobilisation corporelle a pu perdre de la valeur, il est procédé à l'examen de la valeur recouvrable de cette immobilisation, ou groupe d'actifs auquel elle appartient. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité :

- La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de cette immobilisation corporelle, ou du groupe d'actifs auquel elle appartient, dans le cadre des conditions normales d'utilisation prévues ;
- La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au prix de cession, net de frais, qui pourrait être obtenu dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché.

2.4.6. DROITS D'AUTEURS

Les droits d'auteurs à verser sur les produits d'exploitation sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel les revenus sont constatés. Les avances sur droits d'auteurs versées aux artistes sont portées en créances si le Groupe estime qu'elles sont recouvrables, sur la base des droits versés dans le passé et sur la popularité de l'artiste concerné. Ces avances sont imputées sur les droits d'auteurs perçus par l'artiste.

2.4.7. SUBVENTIONS

Les subventions publiques sont comptabilisées à leur juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que l'entreprise se conformera aux conditions d'octroi de ces subventions. Ces subventions publiques sont principalement constituées par les subventions versées par le Centre National de la Cinématographie (« CNC »).

Les subventions sont portées en déduction du coût du programme auquel elles se rapportent.

2.4.8. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs financiers comprennent les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les actifs financiers évalués en juste valeur par compte de résultat, les prêts et créances d'exploitation et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les dettes financières au coût amorti, et les dettes d'exploitation.

Les actifs et passifs financiers décrits ci-dessus sont comptabilisés et évalués selon les termes définis par la norme IAS 39 : "Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation".

- a) Les actifs financiers entrant dans la catégorie « Prêt et créances au coût amorti » et comptabilisés dans les actifs non courants en « Autres actifs financiers » comprennent principalement les dépôts de garantie. Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.
- b) Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent principalement les actions et obligations classées dans les actifs courants en « Autres actifs financiers ». Après leur comptabilisation, ils sont évalués en juste valeur et toute variation de celle-ci est comptabilisée directement en résultat financier. Les placements dont l'échéance à l'origine est supérieure à trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) ne sont pas classés en équivalents de trésorerie, mais parmi les « Autres actifs financiers ».
- c) Les créances clients et autres débiteurs ont des échéances inférieures à six mois. Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Celles qui présentent des incertitudes quant à leur recouvrement font l'objet d'une dépréciation.
- d) La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués en juste valeur par compte de résultat. Ils comprennent les soldes en banque, les OPCVM monétaires en euros, les dépôts à court terme à leur date d'entrée dans le bilan et les autres placements à court terme, très liquides, facilement convertibles, soumis à un risque négligeable de changement de valeur, assortis d'une échéance inférieure à trois mois.
- e) Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur minorée des frais de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE).
- f) Les instruments financiers dérivés, détenus par le Groupe afin de couvrir son exposition aux risques de variation des taux de change, sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les variations ultérieures de juste valeur, obtenues auprès des établissements financiers émetteurs, sont comptabilisées directement en résultat, le Groupe n'appliquant pas la comptabilité de couverture.

Pour les actifs financiers qui sont négociés activement sur les marchés financiers organisés, la juste valeur est déterminée par référence au prix de marché publié à la date de clôture. Pour les actifs financiers pour lesquels il n'y a pas de prix de marché publié sur un marché actif, la juste valeur fait l'objet d'une estimation. Le Groupe évalue en dernier ressort les actifs financiers au coût historique déduction faite de toute perte de valeur éventuelle, lorsqu'aucune estimation fiable de leur juste valeur ne peut être faite par une technique d'évaluation, en l'absence de marché actif.

2.4.9. RETRAITES ET INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Les salariés retraités perçoivent des prestations de retraite versées par l'Etat. Dans le cadre légal, les salariés et le Groupe versent des cotisations obligatoires assises sur les salaires auprès d'organismes responsables du service des engagements de retraite. Ces coûts sont pris en charge par le Groupe dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. En dehors de ces versements, il n'existe pas d'engagements particuliers.

Le Groupe doit, conformément aux conventions collectives en vigueur, verser aux salariés lors de leur départ en retraite des indemnités basées sur l'ancienneté, la rémunération et leur classification. Le montant de ces engagements est calculé en utilisant une méthode actuarielle prospective, qui tient compte de l'espérance de vie, de l'âge, de l'ancienneté, de la rémunération et du statut des salariés. Ces engagements sont provisionnés au bilan au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés.

HYPOTHESES RETENUES :

Taux d'actualisation	1,31%
Taux de revalorisation des salaires	1,5%

2.4.10. IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable de l'exercice, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Les impôts différés actifs et passifs sont calculés aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et/ou le passif réglé sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Les impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux reportables et aux différences temporaires dont la récupération est jugée plus improbable que probable ne sont pas reconnus dans le bilan consolidé.

2.4.11. CREDITS D'IMPOT AUDIOVISUELS

Les crédits d'impôts audiovisuels sont comptabilisés en produits d'exploitations dans le résultat opérationnel des activités courantes au fur et à mesure de l'engagement des dépenses de production.

2.4.12. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat net de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice.

Le résultat net dilué par action est calculé en prenant en compte le nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice majoré du nombre d'actions qui aurait résulté de la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existant à la clôture.

Comme précisé en note 3.8.1, 25 millions de bons de souscriptions d'actions (« BSA ») ont été émis au moment de l'introduction en bourse et sont devenus exerçables à compter du 3 avril 2017. Le prix d'exercice de ces options est de 11,5€ et la parité d'échange est de 2 BSA pour une action Mediawan. Compte tenu de l'écart entre le cours de l'action Mediawan au 30 juin 2017 et le prix d'exercice, le résultat dilué présenté est égal au résultat de base par action.

2.4.13. RECLASSEMENTS

La présentation de certains éléments des états financiers de la période antérieure a pu être modifiée, le cas échéant, afin de la rendre homogène avec les règles adoptées pour la dernière période présentée.

2.4.14. SUIVI DE LA VALEUR DE L'ECART D'ACQUISITION, DES DROITS AUDIOVISUELS, DROITS DE DIFFUSION ET AUTRES

La valeur nette comptable de l'écart d'acquisition, des droits audiovisuels, des droits de diffusion et autres fait l'objet d'une revue au minimum une fois par an et/ou lorsque des événements et circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité :

- La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au prix de cession, net de frais, qui pourrait être obtenu par le Groupe dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché ou à des multiples de résultats dits de marché;
- La valeur d'utilité est déterminée, notamment, sur la base de flux de trésorerie prévisionnels actualisés de l'Unité Génératrice de Trésorerie ("UGT") à laquelle se rattachent les éléments testés.

Les UGT ou groupes d'UGT correspondent à des filiales ou à des regroupements de filiales appartenant à un même pôle d'activité et générant des flux de trésorerie nettement indépendants de ceux générés par d'autres UGT ou groupes d'UGT. Les conditions dans lesquelles le Groupe réalise son activité ont conduit à identifier les UGT suivantes :

- Edition chaînes & digital ;
- Production & Distribution.

ECARTS D'ACQUISITION

Un écart d'acquisition préliminaire a été déterminé compte tenu de l'acquisition de groupe AB – cf. note 5.2.

Les travaux d'allocation de cette valeur sont en cours de réalisation et seront terminés sur le second semestre 2017. L'écart d'acquisition ne sera pas amorti mais fera l'objet d'un test de dépréciation dans le cadre de l'arrêté comptable annuel.

A fin juin 2017 aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur le montant de l'écart d'acquisition reconnue dans les comptes semestriels.

DROITS AUDIOVISUELS, DROITS DE DIFFUSION ET AUTRES

A chaque clôture annuelle ou lorsqu'un indice interne ou externe de perte de valeur est identifié, il est procédé à l'estimation des flux futurs nets de trésorerie. Ceux-ci prennent en compte les recettes futures relatives à chacune des catégories de programmes télévisés à la date d'évaluation, les coûts commerciaux, les reversements aux ayants droits et l'impôt. Si la valeur actuelle de ces revenus nets n'est pas suffisante pour couvrir la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée pour amener celle-ci au montant de la valeur actuelle des revenus futurs nets estimés.

2.4.15. INCERTITUDES RESULTANT DE L'UTILISATION D'ESTIMATIONS

L'établissement des comptes consolidés nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la Direction du Groupe et affectant les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et passifs éventuels mentionnés en annexe ainsi que les charges et produits du compte de résultat. Ces hypothèses ou estimations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent le cas échéant se révéler différentes de la réalité, notamment dans un contexte de crise économique.

Ces estimations et hypothèses concernent essentiellement les éléments suivants :

- Evaluation des actifs incorporels (Ecart d'acquisition, Droits audiovisuels, droits de diffusion et autres) ;
- Provisions pour risques et charges ;
- Les impôts différés sur report déficitaire n'ont pas été constatés, Mediawan estimant peu probable l'existence de bénéfices futurs sur lesquels imputer à court terme les déficits générés par les sociétés holdings avant l'intégration fiscale ;
- L'estimation des frais de conseils.

3. NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDE

3.1. ECART D'ACQUISITION ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

3.1.1. ECART D'ACQUISITION

En milliers d'euros	31-déc-16	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotations de l'exercice	30-juin-17
Ecarts d'acquisition	-	190 276	-	-	190 276
Amt/dép. écarts d'acquisition	-	-	-	-	-
Total Valeur Nette	-	190 276	-	-	190 276

Au 30 juin 2017, l'écart d'acquisition résulte de l'acquisition de groupe AB par la holding Wannabe intervenue le 31 mars 2017, pour un montant de 190 276 milliers d'euros. Le détail du calcul de ce montant est présenté en note 5.2.

Les travaux d'allocation de cette valeur sont en cours de réalisation et seront terminés sur le second semestre 2017.

L'écart d'acquisition ne sera pas amorti mais fera l'objet de tests de dépréciation dans le cadre de l'arrêté comptable annuel.

3.1.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	31-déc-16	Aquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations de périmètre	Reclass.	30-juin-17
Catalogues	-	2 186	-	-	33 247	2 996	38 428
Droits de diffusion	-	6 237	-	-	25 525	41	31 804
Production en-cours	-	1 539	-	-	9 894	(2 964)	8 468
Autres	51	72	-	-	1 902	54	2 079
Valeur brute	51	10 034	-	-	70 567	127	80 780
Catalogues	-	-	-	(5 788)	-	-	(5 788)
Droits de diffusion	-	-	-	(5 539)	-	-	(5 539)
Production en-cours	-	-	-	-	-	-	-
Autres	(9)	-	-	(152)	-	(54)	(215)
Amortissement et provisions	(9)	-	-	(11 479)	-	(54)	(11 542)
Valeur nette comptable	43	10 034	-	(11 479)	70 567	73	69 238

3.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	31-déc-16	Aquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations de périmètre	Reclass.	30-juin-17
Constructions et terrains	-	63	-	-	4 852	-	4 915
Installations tech, matériel & outillage	-	135	-	-	6 880	-	7 015
Autres immobilisations corporelles	-	121	0	-	933	1	1 055
Immobilisations corporelles en cours	-	3	(48)	-	118	(1)	72
Immobilisations corporelles	-	322	(48)	-	12 783	-	13 057
Amt/Dép. constructions	-	-	-	(113)	-	-	(113)
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-	-	-	(531)	-	-	(531)
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-	-	-	(185)	-	-	(185)
Amt/dép. immos corporelles	-	-	-	(828)	-	-	(828)
Total Valeur Nette	-	322	(48)	(828)	12 783	-	12 229

3.3. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS

En milliers d'euros	31-déc-16	Aquisitions	Cessions	Var. de périmètre	Reclass.	30-juin-17
Titres de participation	-	3	(1)	1 602	3	1 606
Créances rattachées à des part. - courant	-	-	-	-	-	-
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	-	11	(297)	497	-	211
Immobilisations financières	-	14	(298)	2 099	3	1 818
Dépréciations des titres	-	-	-	-	-	-
Dép. immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
Total Valeur Nette	-	14	(298)	2 099	3	1 818

Les autres actifs financiers non courants sont principalement composés de titres de participation de la société On Entertainment (société non consolidée) et de dépôts.

3.4. CREANCES CLIENTS NETTES

En milliers d'euros	30-juin-17	31-déc.-16
Clients et comptes rattachés	54 782	-
Dép. clients et comptes rattachés	(3 652)	-
Total Clients et comptes rattachés	51 130	-

3.5. AUTRES CREANCES

En milliers d'euros	30-juin-17	31-déc.-16
Etat & personnel	3 769	521
Subventions affectées	1 501	
Charges constatées d'avance	1 249	71
Autres créances	4 314	93
Total Autres créances	10 834	685

3.6. IMPOTS DIFFERES

En milliers d'euros	31-déc-16	Variation	Variations de périmètre	30-juin-17
Impôts différés - actif	-	1 357	-	1 357
Impôts différés - passif	0	55	5 825	5 880
Solde net d'impôt différé	(0)	1 302	(5 825)	(4 523)

Les impôts différés passifs sont principalement relatifs :

- aux différences entre le traitement fiscal et le traitement comptable relatives aux réévaluations d'actifs corporels et incorporels ainsi qu'à la reconnaissance d'actifs incorporels au bilan consolidé ;
- aux différences entre le traitement fiscal et le traitement comptable du chiffre d'affaires, des marges inter compagnies, et des amortissements.

Au 30 juin 2017, les impôts différés relatifs aux entités françaises ont été calculés sur la base d'un taux de 34,43% pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 et sur la base d'un taux voté de 28,92% pour les périodes postérieures au 1^{er} janvier 2020.

En milliers d'euros	Base de calcul	Impôts différés
Frais d'acquisition	4 234	1 357
Total impôts différés - actif	4 234	1 357
Chiffres d'affaires	(12 102)	(4 167)
Réévaluation du catalogue de droits	-	-
Réévaluation des biens immeubles	-	-
Marge internes / Amortissements	(961)	(4)
Autres (y compris les décalages temporaires)	(5 027)	(1 709)
Total impôts différés - passif	(18 090)	(5 880)
Total	(13 856)	(4 523)

3.7. TRESORERIE NETTE

En milliers d'euros	30-juin-17	31-déc-16	30-juin-16
Disponibilités	103 945	250 664	251 127
Valeurs mobilières de placement - Valeurs nettes	56	-	
Découverts bancaires ^[1]	(943)		
Trésorerie nette	103 057	250 664	251 127

[1] : Comptabilisés en Emprunts et dettes financières au bilan consolidé du Groupe - cf. note 3.9

3.8. CAPITAUX PROPRES**3.8.1. COMPOSITION ET EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL**

Toutes les actions de préférence détenues par les actionnaires à l'exception des Fondateurs (Actions B) et les actions de préférence détenues par les Fondateurs (Actions A) ont été automatiquement converties en une seule et même catégorie d'actions ordinaires Mediawan sur la base d'une action ordinaire pour une Action A ou une Action B convertie, à l'exception des Actions B détenues au nominatif pur par les actionnaires ayant voté contre le Rapprochement d'Entreprises avec Groupe AB et ayant notifié dans les délais impartis leur intention d'être remboursés. Ces actions pouvaient être remboursées au plus tard le 30 avril 2017 dans les conditions prévues par l'article 11.4 des statuts de Mediawan ainsi que dans son prospectus d'introduction en bourse ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa numéro n° 16-132 en date du 11 avril 2016.

Par conséquent, 27 461 807 actions ordinaires de Mediawan ont été admises aux négociations sur le compartiment professionnel du marché réglementé d'Euronext Paris sous le code mnémonique MDW (code ISIN : FR0013247137) à compter du 3 avril 2017. Des conversions complémentaires de 970 873 Actions B en Actions Ordinaires ont été constatés le 2 mai 2017.

Le 2 mai 2017, la société a procédé au rachat de 2 848 135 Actions B conformément à l'avis de rachat déposé au greffe du Tribunal de commerce de Paris le 12 avril 2017 (rectifié par avis déposé au greffe du Tribunal de commerce de Paris en date du 13 avril 2017) précisant que les Actions B rachetées par la Société, le cas échéant, seront annulées immédiatement après leur rachat par voie de réduction du capital social dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Le Directoire a constaté le nombre d'Actions B rachetées et annulées et a procédé aux modifications corrélatives des statuts. Conformément aux statuts de la Société, le prix de rachat d'une Action B est fixé à dix (10) euros. Ce rachat a un impact sur les capitaux propres à hauteur de 28 481 milliers d'euros.

A l'issue de ces opérations, la société Mediawan possède 28 432 680 actions ordinaires admises sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Au 30 juin 2017, le capital de Mediawan se répartit comme suit :

Actionnaires	30-juin-17		31-déc-16		Var.
	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions
Fondateurs	6 280 815	22,09%	6 280 815	20,08%	-
Publics	22 151 865	77,91%	25 000 000	79,92%	(2 848 135)
Total	28 432 680	100,00%	31 280 815	100,00%	(2 848 135)

Par ailleurs, les 25 millions de bons de souscriptions d'actions (« BSA ») émis au moment de l'introduction en bourse et négociés sous le code mnémonique MDWBS sont devenus exerçables à compter du 3 avril 2017 et expireront à la clôture du marché Euronext Paris le 1er avril 2022 (ou plus tôt dans le cadre d'un rachat anticipé). Le prix d'exercice de ces options est de 11,5€ et la parité d'échange est fixée à 2 BSA pour 1 action Mediawan.

3.8.2. DIVIDENDES

Le montant des résultats distribués s'est élevé à :

- Dividendes de l'année 2016 versés en 2017 : Néant
- Acomptes sur dividendes versés en 2017 : Néant

Soit un total versé en 2017 de : Néant

3.8.3. ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES (SI APPLICABLE)

Néant.

3.9. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

En milliers d'euros	31-déc-16	Augment.	Rembours.	Variations de périmètre	30-juin-17
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	-	110 441	-	(0)	110 441
Dettes financières MLT	-	110 441	-	(0)	110 441
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	-	15 371	271	0	15 642
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	-	9 649	-	-	9 649
Intérêts courus sur emprunts - courant	-	563	-	-	563
Concours bancaires (trésorerie négative) ^[1]	-	-	(1 699)	2 642	943
Dettes financières CT	-	25 583	(1 428)	2 642	26 797
Total emprunts et dettes financières	-	136 024	(1 428)	2 642	137 238

(1) Y compris le financement Cofiloisirs d'un montant de 1,2 millions d'euros

Le Groupe a contracté, le 31 mars 2017, auprès d'un pool de 5 banques, un emprunt bancaire à taux variable (indexation Euribor 3 Mois) d'un montant de 130,0 millions d'euros remboursable sur 5 ans.

- Un montant de 4 244 milliers d'euros, correspondant aux frais d'émission d'emprunts, a été comptabilisé en déduction de la dette financière. Ce montant est amorti sur la durée de l'emprunt, au même rythme que le paiement des intérêts.
- Au 30 juin 2017, le montant des frais d'émission restant à amortir s'élève à 3 972 milliers d'euros, soit un impact de 271 milliers d'euros sur la période.
- Cet emprunt bancaire contient des clauses usuelles de cas de défaut ainsi que des engagements qui imposent au Groupe certaines restrictions notamment en matière d'investissement, d'opérations de cession ou croissance externe. En outre, son maintien est soumis au respect de ratios financier calculés trimestriellement. Le non-respect de l'un de ces ratios pourrait entraîner le remboursement anticipé de l'emprunt.

Au 30 juin 2017, l'ajustement de prix sur l'acquisition de groupe AB (sur la base des comptes à la date de réalisation de l'opération), décidé le 14 septembre 2017 pour un montant de 5 649 milliers d'euros a été comptabilisé en dette financière courante.

Au 30 juin 2017, l'engagement de rachat de 35% des titres des sociétés RTL9 SA, RTL9 SA et Cie SECS et RTL Shopping SA et Cie SECS est présenté en dette financière courante pour un montant de 4 000 milliers d'euros.

En milliers d'euros	30-juin-17	< 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	110 441	-	15 720	15 719	15 316	63 686
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	15 642	15 642	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	9 649	9 649	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts - courant	563	563	-	-	-	-
Concours bancaires (trésorerie négative) [1]	943	943				
Total dettes financières	137 238	26 797	15 720	15 719	15 316	63 686

(1) Y compris le financement Cofiloisirs d'un montant de 1,2 millions d'euros

3.10. PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

En milliers d'euros	31-déc-16	Dotat. de l'exercice	Reprise	Var. de périmètre	Reclass.	30-juin-17
Provisions pour litiges - courant	-	45	-	340	-	385
Autres provisions pour risques - non courant	-	-	-	91	(91)	-
Autres provisions pour risques - courant	-	147	(220)	1 580	91	1 597
Provisions pour risques	-	192	(220)	2 011	-	1 982
Provisions pour pensions et retraites - non courant	-	-	-	2 770	-	2 770
Autres provisions pour charges - courant	-	-	-	500	-	500
Provision pour impôt - courant	-	-	-	1	-	1
Provisions pour charges	-	-	-	3 271	-	3 271
Total provisions	-	192	(220)	5 282	-	5 253

Les indemnités à payer lors du départ à la retraite des salariés des sociétés françaises sont basées sur le nombre d'années travaillées, la rémunération annuelle et le statut de l'employé en application des différentes conventions collectives auxquelles sont rattachés les salariés. Le Groupe n'a pas souscrit de contrat d'assurance à ce titre.

HYPOTHESES RETENUES :

Taux d'actualisation	1,31%
Taux de revalorisation des salaires	1,5%

3.11. FOURNISSEURS ET DETTES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	30-juin-17	31-déc-16
Dettes fournisseurs	6 593	261
Dettes sur acquisition de droits audiovisuels ⁽¹⁾	16 894	-
Factures non parvenues	23 244	6 826
Total dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	46 730	7 087

(1) Le montant des dettes sur acquisitions de droits audiovisuels et autres immobilisations s'élève à 14 071 milliers d'euros au moment de l'intégration de groupe AB, soit une variation de 2 823 milliers d'euros, reclassée dans le TFT consolidé en *acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles*.

3.12. AUTRES DETTES ET CHARGES A PAYER

En milliers d'euros	30-juin-17	31-déc-16
Clients - Avoirs et RRR	1 689	-
Dettes sociales - courant	6 382	-
Dettes fiscales (hors IS et CVAE)- courant	1 055	19
Comptes courants groupe passifs - courant	267	-
Cofinancements	1 358	-
Autres dettes - courant	20 791	-
Total autres dettes et charges à payer	31 540	19

La ligne « Autres dettes – courant » comprend principalement les provisions pour reversement aux ayants droits.

3.13. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance correspondent principalement aux avances reçues des diffuseurs.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

4.1. INFORMATION SECTORIELLE : VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DU RESULTAT D'EXPLOITATION CONSOLIDE

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

Le Groupe est organisé en deux secteurs d'activité :

1. **Edition chaînes & digital** : ce pôle comprend les sociétés RTL9, AB Thématiques et AB Entertainment, éditrices de chaînes et de services digitaux associés diffusés sur les services de télévision payante en France, en Europe francophone et en Afrique. La société AB Thématiques commercialise également les chaînes auprès des opérateurs et sur la plateforme BIS. Les chaînes du Groupe sont financées par des redevances et par la publicité. Les opérations des chaînes de télévision, en particulier l'acquisition de programmes audiovisuels, leur utilisation et la diffusion de toutes les chaînes, (excepté RTL9 et les chaînes d'AB Entertainment diffusées depuis le Luxembourg), sont centralisées de façon à bénéficier d'économies d'échelle.
2. **Production & Distribution** : ce pôle consiste en la vente de programmes télévisés aux diffuseurs et en la prestation de services audiovisuels. Les coûts des programmes produits par le Groupe et d'achat de droits audiovisuels acquis auprès de tiers sont immobilisés comme œuvres audiovisuelles. Les recettes de ce pôle incluent également les ventes de DVD et VOD, ainsi que des royalties et droits d'auteurs liés à des œuvres du catalogue. Enfin, ce pôle inclut depuis leurs acquisitions respectives en septembre 2013 et en février 2016, les activités de production de fiction des sociétés Auteurs Associés et Ego Productions.

L'activité du Groupe se fait essentiellement en France.

En milliers d'euros	Edition Chaînes & Digital	Production & Distribution	Holdings	Elimination inter-secteurs	TOTAL
Chiffre d'affaires	27 240	11 348	9	-	38 597
Chiffre d'affaires inter-secteurs	252	13 228	967	(14 446)	0
Chiffre d'affaires total	27 492	24 575	976	(14 446)	38 597
Coûts des ventes	(15 736)	(15 540)	5	9 241	(22 030)
Frais commerciaux, frais généraux et administratifs	(7 387)	(2 751)	(2 592)	5 205	(7 525)
Résultat opérationnel des activités courantes	4 369	6 284	(1 611)	(0)	9 042
Autres produits et charges opérationnelles	1 718	-	(7 889)	-	(6 171)
Amortissements et dépréciations liés aux acquisitions	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel	6 088	6 284	(9 500)	(0)	2 872
Part du résultat des sociétés mises en équivalence					-
Résultat financier					(1 361)
Impôts courants et différés					(2 400)
Résultat net					(890)

4.2. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

En milliers d'euros	30-juin-17	30-juin-16
Frais regroupement d'entreprise (IBC)	(7 921)	-
Total Autres produits opérationnels	(7 921)	-
Indemnité de rupture de contrat	1 750	-
Autres		(213)
Total Autres charges opérationnelles	1 750	(213)
Total Autres produits et charges opérationnels	(6 171)	(213)

4.3. RESULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	30-juin-17	30-juin-16
Charges d'intérêts sur emprunts	(1 322)	0
Produits sur équivalent de trésorerie	10	-
Coût de l'endettement financier net	(1 312)	0
Résultat de change	(51)	-
Autres produits et charges financiers	2	(2)
Autres produits et charges financiers	(49)	(2)
Résultat financier	(1 361)	(2)

4.4. IMPOTS**CHARGE D'IMPOT SUR LE RESULTAT**

En milliers d'euros	30-juin-17	30-juin-16
Impôts différés	1 302	0
Impôt exigible	29	-
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	(3 732)	-
Charge total d'impôt	(2 400)	0

TAUX EFFECTIF D'IMPOT

En milliers d'euros	30-juin-17	30-juin-16
Bénéfice avant impôts	1 510	(215)
Bénéfice imposable au taux normal	1 510	(215)
Taux d'impôt	34,43%	34,43%
Charges d'impôt au taux normal	520	(74)
Impact du changement de taux d'impôt	50	-
Impact des différences de taux des sociétés étrangères	(120)	-
Remboursement d'impôts et régularisation d'impôts	(382)	-
Déficits non activés	2 250	74
Autres	82	-
Charges d'impôt effective / (Produit d'impôt effectif)	2 400	-

4.5. RESULTAT PAR ACTION

En milliers d'euros	30-juin-17	30-juin-16	31-déc-16
Nombre d'actions utilisé pour la détermination du résultat net par action :			
Nombre actions retenus			
Nombre d'actions à la clôture	28 432 680	31 280 815	31 280 815
Nombre moyen pondéré	30 347 260	14 427 878	23 068 219
Résultat utilisé pour la détermination du résultat dilué par action :			
Résultat net - part du groupe	(1 199)	(215)	(635)
Résultat dilué par action - par du groupe	(1 199)	(215)	(635)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué) :			
Nombre moyen pondéré d'actions émises (ci-dessus) :	30 347 260	14 427 878	23 068 219
Nombre d'équivalents d'actions :			
Nombre maximum pondéré d'actions après dilution	30 347 260	14 427 878	23 068 219
Résultat dilué par action (en €)	(0,040)	(0,015)	(0,028)

Compte tenu de l'écart entre le cours de l'action Mediawan au 30 juin 2017 et le prix d'exercice des BSA, l'impact de la dilution potentielle liée aux 25 millions de bons de souscriptions d'actions (« BSA ») n'a pas été pris en compte pour déterminer le nombre d'actions dilué.

5. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

5.1. LISTE DES FILIALES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2017

Sociétés	Nombre d'actions ou de part total	Nombre d'actions détenues	% de contrôle	Méthode
France				
Mediawan (SA)	-	-	-	Société mère
Top Co 1 (SAS)	1 000	1 000	100,00%	IG
Top Co 2 (SNC)	1 000	1 000	100,00%	IG
Wannabe (SAS)	61 640 230	61 640 230	100,00%	IG
Teamco (SAS)	900 000	900 000	100,00%	IG
Groupe AB (SAS)	222 691 045	222 691 045	100,00%	IG
AB Droits Audiovisuels (SAS)	174 605	174 605	100,00%	IG
AB Productions (SAS)	278 832	278 832	100,00%	IG
AB Télévision (SAS)	1 882 911	1 882 911	100,00%	IG
EGO Productions (SAS)	1 063	1 063	100,00%	IG
AB Thématiques (SAS)	1 579 901	1 579 901	100,00%	IG
Auteurs Associés (SAS)	1 474	1 474	100,00%	IG
Luxembourg				
AB Entertainment SA (SA)	335 773	335 773	100,00%	IG
RTL9 SA (SA) *	1 000	1 000	100,00%	IG
RTL9 SA & Cie SECS (SECS) *	30 690	30 690	100,00%	IG
RTL Shopping SA & Cie SECS (SECS)*	1 250	1 250	100,00%	IG

* : prise en compte du rachat de 35% des parts intervenues le 11 juillet 2017 (cf. faits marquants)

Au 31 décembre 2016, Mediawan ne détenait pas de filiales.

Le tableau ci-dessus ne fait pas figurer les entités CC&C et Editions du Lagon détenus à 80% par le Groupe depuis le 20 juillet 2017.

5.2. ACQUISITIONS ET CESSIONS

Le Groupe a procédé à l'acquisition de 100% de la société Groupe AB le 31 mars 2017 en précédant de la manière suivante :

- Acquisition par Wannabe SAS de 91.5% de titres de Groupe AB.
- Acquisition par Wannabe SAS de 100% des titres de la société TeamCo SAS détenant directement 8.5% des titres de Groupe AB.

La société Groupe AB est une société holding. Elle détient principalement les filiales suivantes :

- En France :
 - AB Droits Audiovisuels (SAS)
 - AB Productions (SAS)
 - AB Télévision (SAS)
 - EGO Productions (SAS)

- AB Thématiques (SAS)
- Auteurs Associés (SAS)
- Au Luxembourg :
 - AB Entertainment SA (SA)
 - RTL9 SA (SA)
 - RTL9 SA & Cie SECS (SECS)
 - RTL Shopping SA & Cie SECS (SECS)

Les données clés de cette opération sont résumées dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'Euros	Groupe AB
Prix des titres (1)	267 823
% acquis (2)	100%
Situation nette (3)	227 753
Situation nette retraitée (4) (*)	77 547
Quote-part de situation nette retraitée (5) = (2) x (4)	77 547
Ecart d'acquisition (6) = (1) – (5)	190 276

(*) en cours d'analyse

L'impact de cette acquisition sur la trésorerie du Groupe a été le suivant :

En milliers d'Euros	Groupe AB
Décaissement lié au rachat des titres de Groupe AB et TeamCo	(262 175)
Décaissement complémentaire lié au rachat des créances de TeamCo	(12 176)
Trésorerie du Groupe AB à la date de la reprise	44 579
Décaissement net	(229 772)

Une fraction du prix d'acquisition, à hauteur de 12 850 milliers d'euros, a été versée par le Groupe sur un compte séquestre dans l'attente de la détermination de l'ajustement de prix. Le transfert de cette somme au vendeur a été effectué le 14 septembre 2017. Cette somme est considérée par le Groupe comme un élément du prix d'acquisition des titres de Groupe AB.

Au cours de la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017, le Groupe AB a réalisé un résultat opérationnel de 22 597 milliers d'euros, dont 11 570 milliers d'euros depuis le 31 mars 2017, date de son acquisition par le Groupe. Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe AB sur cette période s'élève à 90 284 milliers d'euros, dont 40 347 milliers d'euros depuis le 31 mars 2017, date de son acquisition par le Groupe.

5.3. INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

En milliers d'euros	Information financière auditée de Mediawan pour la période de 6 mois clôturant le 30 juin 2017	Information financière auditée de Groupe AB pour la période du 1 janvier 2017 au 31 mars 2017 ^[1]	Ajustements pro forma non audités ^[2]	Comptes de résultat pro forma non audité pour la période de 6 mois clôturant le 30 juin 2017
Chiffre d'affaires	38 597	49 937	(1 750)	86 784
EBITDA^[3]	10 022	12 386	(928)	21 481
Résultat opérationnel des activités courantes	9 042	11 466	(928)	19 581
Résultat opérationnel	2 872	11 027	5 682	19 581

[1] : Période antérieure à l'acquisition par Mediawan

[2] : Correspond essentiellement aux retraitements (i) des coûts non récurrents liés à l'acquisition de Groupe AB et (ii) à une indemnité de rupture de 1,8m€ par trimestre.

[3] : Indicateur clés de performance suivi par Mediawan d'un point de vue purement analytique - correspond au résultat opérationnel des activités courantes retraité des dotations aux amortissements autres que celles concernant les droits audiovisuelles.

6. INFORMATIONS RELATIVES A LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS

6.1. RISQUE DE TAUX D'INTERET

RISQUE DE TAUX

Exposition au risque de taux

Afin de couvrir son exposition au risque de taux d'intérêt, le Groupe a souscrit un instrument financier dérivé permettant de convertir à taux fixe, l'emprunt bancaire contracté à taux variable. Au 30 juin 2017, la juste valeur de ce swap de taux s'élève à 55 milliers d'euros (dérivé passif).

Le Groupe n'applique pas la comptabilisation de couverture et les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont directement comptabilisées en résultat financier.

6.2. AUTRES RISQUES

RISQUE DE MARCHE

Exposition au risque de change

Le Groupe au travers de Groupe AB acquiert à l'international un certain nombre de droits audiovisuels. Il est de ce fait exposé aux risques de change provenant de ces achats en monnaie étrangère, principalement en US Dollar, dans la mesure où la monnaie fonctionnelle du Groupe est l'euro.

Le Groupe peut être amené à mettre en place une politique de couverture destinée à couvrir les opérations commerciales hautement probables et libellées en US Dollar.

Une variation de 10% du cours de l'US Dollar aurait un impact sur le compte de résultat d'environ 100 milliers d'euros.

RISQUE DE LIQUIDITE

Comme indiqué en note 3.9, le Groupe a contracté en 2017 un emprunt bancaire dont le maintien est soumis au respect de ratios financier calculés trimestriellement. Le non-respect de l'un de ces ratios pourrait entraîner le remboursement anticipé de l'emprunt (cf. note 8.1 « Engagements donnés »).

RISQUE DE CREDIT

Les principaux clients de Groupe AB sont des acteurs majeurs du marché de l'audiovisuel pour lesquels le risque de contrepartie est jugé faible.

7. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

7.1. AVANTAGES AUX DIRIGEANTS

La Direction de Mediawan comprend les membres du Directoire et les membres du Conseil de Surveillance. Ces personnes sont considérées comme ayant directement ou indirectement l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Groupe et sont donc des parties liées au sens d'IAS 24.

Sur le premier semestre, le coût de la rémunération des membres du Directoire s'est élevé à 474 milliers d'euros (y-compris charges sociales et provision pour bonus).

7.2. RELATION AVEC LES PARTIES LIEES

Sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017, le Groupe a un dirigeant et actionnaire commun avec le Groupe Troisième Œil. Les relations entre ces sociétés sont les suivantes :

Relations du Groupe AB avec le Groupe Troisième Œil	Montant (K€)	Nature
Créances d'exploitation Brutes au 30 juin 2017	2	- Cf. produits d'exploitation
Dettes d'exploitation au 30 juin 2017	211	- Cf. charges d'exploitation & acquisition de droits audiovisuels
Produits d'exploitation	2	- Vente de droits audiovisuels
Charges d'exploitation	96	- Reversements de droits audiovisuels
Acquisition de droits audiovisuels	-	- Acquisition de droits audiovisuels

8. ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 30 JUIN 2017

8.1. ENGAGEMENTS DONNES

Afin de garantir le prêt bancaire de 130,0 millions d'euros (ainsi que les intérêts), Wannabe a consenti aux banques les nantissements portant sur :

- L'intégralité des titres de Groupe AB ;
- L'intégralité des titres de TeamCo ;
- Une (1) action de chacune des sociétés AB Droits Audiovisuels, AB Thématiques, Auteurs Associés, AB Télévision et Ego Productions ;
- Les comptes bancaires de Wannabe ouverts en France ;
- Les créances de Wannabe au titre de tout contrat de prêt intra-groupe et/ou d'avance sur compte courant consenti par Wannabe au profit d'un membre du Groupe ;
- Les créances du Groupe au titre des Documents d'Acquisition (la promesse d'achat, la convention de garantie, les documents relatifs à l'acquisition par Groupe AB des 60% des titres d'Auteurs Associés).

Ces nantissements ont été consentis en garantie des obligations de paiement (présentes, futures, actuelles ou contingentes) de toute somme due en principal (130,0 millions d'euros), intérêts de retard ou autres sommes (y compris des commissions, frais, dépenses ou indemnisation de quelque nature que ce soit) dues ou pouvant être dues (y compris à la suite d'une accélération) par Wannabe au titre de la Convention de Crédit et des Contrats de Couverture (en ce inclus en cas de déchéance du terme et y compris notamment les sommes dues au titre de la résiliation, résolution ou annulation de la Convention de Crédit et de tout Contrat de Couverture), et au titre de l'Accord des Sûretés portant sur les nantissements susvisés.

Par ailleurs, le maintien de la ligne de crédit bancaire de 130,0 millions d'euros au niveau de Wannabe est soumis au respect de ratios financiers calculés trimestriellement et annuellement, sur la base des données consolidées, pendant la durée de l'emprunt.

Compte tenu de l'intégration de Groupe AB au 1^{er} avril 2017, ces ratios ne sont pas applicables au 30 juin 2017.

Ratios	Seuils
R1 Dette consolidée / EBITDA	≤ 3.55x
R2 Dette nette consolidée / EBITDA	≤ 4.75x
R3 EBITDA consolidé / Charges financières consolidée	≤ 7.50x ^[1]
R4 Investissements	≤ 56,2m€ ^[1]

[1] : Uniquement pour l'arrêté comptable annuel du 31 décembre 2017

Les autres engagements hors bilan du Groupe, présentés dans le tableau ci-dessous, comprennent des contrats conclus dans le cadre de l'activité courante des métiers tels que des engagements liés à l'acquisition de contenus, des contrats de locations et de sous-locations simples et des engagements commerciaux tels que des contrats de service à long terme. La plupart de ces engagements sont des engagements réciproques.

Engagements donnés (en milliers d'euros)	Total	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Contrats de location simple	69	19	50	-
Contrats de locations des Transpondeurs	1 675	1 675	-	-
Obligations d'achat irrévocables de programmes	23 513	20 345	3 168	-
Autres engagements	1 270	1 270	-	-
TOTAL	26 527	23 309	3 218	0

En outre, dans le cadre de l'acquisition de la société Ego Productions par Groupe AB, le Groupe est engagé à payer aux cédants des compléments de prix sur la base des performances 2017 et 2018 de la société.

8.2. ENGAGEMENTS REÇUS

En date du 31 mars 2017, Wannabe a conclu avec l'actionnaire de référence et les Managers de Groupe AB ("les cédants") un "*Contrat de Garantie*" visant à indemniser Wannabe en cas de diminution de l'actif ou d'augmentation du passif après la cession, pour une ou plusieurs causes elles-mêmes antérieures à cette cession. Le montant du plafond de la garantie d'actif passif a été fixé à 56 000 milliers d'euros.

En garantie de l'exécution par les cédants de leurs obligations au titre du Contrat et du paiement à bonne date de toute somme due par eux à ce titre, les cédants se sont engagés à consentir à Wannabe un nantissement (dégressif sur trois ans) sur des actifs immédiatement liquides à concurrence de deux tiers (2/3) du plafond de la garantie d'actif passif, soit 37 333 milliers d'euros à fin juin 2017.

Les autres engagements reçus hors bilan du groupe concernent les subventions acquises et non allouées à des productions ainsi que des engagements commerciaux sur des cessions de droits audiovisuels :

Engagements reçus (en milliers d'euros)	Total	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Subventions acquises et non allouées à une production	6 226	3 950	2 276	0
Engagements commerciaux, cessions de droits	10 413	10 413	-	0
TOTAL	16 639	14 363	2 276	-

9. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Le 14 septembre 2017, Wannabe a signé avec les cédants de Groupe AB au titre de l'ajustement de prix post-closing, l'accord de prix définitif pour un total de 280,0 millions d'euros.

Le 20 juillet 2017, Wannabe, par le biais de sa filiale Groupe AB, a finalisé le rachat de 80% des titres des sociétés CC&C et Editions du Lagon, spécialisées dans la production audiovisuelle de documentaires historiques.

Le 11 juillet 2017, Wannabe, par le biais de sa filiale Groupe AB, a finalisé le rachat des 35% d'intérêts minoritaires dans la chaîne RTL9.

IV. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2017

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société MEDIAWAN, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés résumés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 26 septembre 2017

Les Commissaires aux comptes

GRANT THORNTON

MEMBRE FRANÇAIS DE GRANT THORNTON INTERNATIONAL

Laurent Bouby

MAZARS

Gilles Rainaut

V. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste qu'à ma connaissance les comptes consolidés semestriels condensés sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière et du résultat de Mediawan, ou de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et de leur incidence sur les comptes consolidés semestriels condensés, des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice et des principales transactions entre les parties liées.

Fait à Paris, le 26 septembre 2017



Pierre-Antoine Capton
Président du Directoire